



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Marne

Commune : Dormans

Autres communes :

R500

Appellation : Mémorial des batailles de la Marne

Monument(s)

Appellation : Mémorial des batailles de la Marne

Protection : classement

Arrêté : classement le 03/06/2019

Étendue de la protection : Est classé en totalité au titre des monuments historiques le mémorial des batailles de la Marne avec sa crypte et sa chapelle haute, y compris la sacristie et la maison du gardien, la galerie du cloître, l'ossuaire avec sa chambre de recueillement, la lanterne des morts, le cadran solaire et la table d'orientation ainsi que les rampes et les escaliers d'accès au monument, son mur de soutènement, sa terrasse et l'allée périphérique, situé à Dormans, sur la parcelle n° 332, d'une contenance de 112 174 m², figurant au cadastre section BE, tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté, et appartenant à la commune de Dormans (Marne), immatriculée sous le n° SIREN 750 464 448, par acte du 6 décembre 1999 passé devant Maître TARATUTA, notaire à Dormans (Marne), et publié au SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE D'EPERNAY (Marne), le 30 décembre 1999, sous le volume 1999P6025. La parcelle BE 332 a fait l'objet d'un procès-verbal du cadastre n°824H du 6 juillet 2004, par ADM CDIF EPERNEY/EPERNAY, publié au SERVICE de PUBLICITE FONCIERE D'EPERNAY (Marne), le 15 juillet 2004, volume 2004P3327.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.